



Paris le 26 mars 2025

FACE AUX PROCEDURES BAILLONS : SOUTIEN À NOTRE CONFRERE, EDDY ARNETON

Notre confrère, Eddy ARNETON, avocat au barreau de Paris, est convoqué devant le tribunal judiciaire de Paris ce 27 mars 2025 pour être jugé pour des faits de complicité de diffamation publique à la suite de la plainte d'une parquetière de Fort-de-France.

Il lui est reproché d'avoir critiqué les choix d'orientation du parquet et le traitement judiciaire – effectivement ubuesque – réservé à l'un de ses clients, Kézia NUISSIER, militant anti-chlordécone, interpellé le 16 juillet 2020, après avoir été violenté fortement par les gendarmes.

Les circonstances de l'interpellation de Kézia NUISSIER avaient engendré des mobilisations de soutien importantes et le procureur de la République et le Préfet avaient alors pris position médiatiquement sur le dossier.

Il est évident que, dans ce contexte de tension sociale extrême, notre confrère a seulement, et pleinement, joué son rôle d'avocat dans le parfait exercice et respect des droits de la défense.

Le SAF constate que les propos tenus par notre confrère sont un acte de défense et que les poursuites scandaleuses dont il fait l'objet viennent restreindre les droits de la défense, le droit à un procès équitable et la liberté d'expression de l'avocat, principes essentiels dans un état de droit.

Le SAF dénonce ces poursuites-bâillons touchant, en sus, à la défense d'un dossier à forte importance politique et attaquant ainsi les fondements de notre démocratie.

Le SAF apporte son entier soutien à Eddy ARNETON, ainsi qu'à l'ensemble des avocat·e-s poursuivi·e-s pour avoir exercé leur métier, et appelle la profession à se joindre à ses côtés en assistant à l'audience du 27 mars 2025 à 13h30 devant la 17e chambre correctionnelle du Tribunal Judiciaire de Paris.